



*Mémoire
de la
Ville de Matagami*

*présenté à la
Commission d'étude sur la maximisation
des retombées économiques
de l'exploitation des ressources naturelles
dans les régions ressources*

Janvier 2003

INTRODUCTION

La Ville de Matagami est heureuse, aujourd'hui, d'avoir l'occasion d'exprimer son point de vue sur un sujet aussi crucial pour son développement et celui de l'ensemble des régions du Québec. Le mémoire que nous vous présentons a été rédigé dans un contexte très local, et parfois régional. Nous croyons qu'il est plus intéressant pour la commission de connaître notre point de vue sur ce qui se passe chez-nous plutôt que de vous faire part de nos constats sur la situation à l'échelle provinciale.

Notre mémoire se veut beaucoup plus une série d'idées, de concepts et de recommandations concernant la maximisation des retombées économiques plutôt qu'une analyse additionnelle des données économiques contenues dans le document *Les ressources naturelles dans les régions du Québec : Quelques indicateurs*.

Sur le plan local, pour une ville comme la nôtre qui, depuis 1996, a perdu 14 % de son assiette fiscale imposable et près de 20 % de sa population, la maximisation des retombées économiques se veut un enjeu de survie et non uniquement de développement économique proprement dit. Les retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles signifient pour nous la mise en place et le maintien de services essentiels à notre communauté du Nord-du-Québec.

Voici donc le fruit de notre réflexion.



CHAMPS D'ÉTUDE

Il est clairement identifié dans les documents expliquant la démarche de la présente commission, que les commentaires émis doivent *s'inscrire dans les champs de responsabilité du ministère des Ressources naturelles qui sont la connaissance, la gestion et la mise en valeur du territoire public (foncier), des ressources forestières, minérales et énergétiques*. Notre première recommandation est, sans se substituer à d'autres organismes, d'ajouter un élément aux champs de responsabilité du ministère, soit de sensibiliser les autres organes de l'appareil gouvernemental par rapport à l'importance économique et sociale de l'exploitation des ressources naturelles dans le but d'en assurer un développement durable. Nous avons tout de même choisi d'aborder la notion des ressources naturelles dans son sens large, ce qui implique que certains champs peuvent relever directement de d'autres organismes, mais qui en bout de ligne, et de façon globale, sont intimement liés aux champs de responsabilité premiers du ministère.

À titre d'exemple, il pourrait être la responsabilité du ministère des Ressources naturelles, en collaboration avec d'autres partenaires, de faire connaître les régions du Québec à l'ensemble de la population québécoise pour faciliter à long terme le recrutement en entreprise, stimuler l'intérêt des entrepreneurs pour les régions ressources, démystifier les notions d'isolement et d'éloignement et sensibiliser les différentes autorités au fait que des populations sont présentes dans ces océans de ressources.



Nos réflexions portent tant sur les secteurs traditionnels que sont les forêts et les mines que sur les autres secteurs existants de notre économie et ceux en devenir. Nous sommes forcés d'avoir cette réflexion élargie car nous sommes situés en plein coeur de toutes ces ressources encore sous-développées. Ici, tout projet de construction ou de développement doit se faire en partenariat avec le ministère des Ressources naturelles, car la totalité des terres est propriété de la Couronne et la totalité des ressources qui nous entourent est sous sa responsabilité. Il en est de même pour des intervenants économiques majeurs tels qu'Hydro-Québec et la Société de développement de la Baie-James.



ACCÈS AUX RESSOURCES

Il n'est d'aucune utilité de parler de maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles sans aborder la question de l'accès aux dites ressources. Localement, il est difficile, voire impossible pour un nouveau producteur forestier, d'obtenir un approvisionnement de résineux stable et de qualité, à un prix stable, conditions essentielles à la viabilité de tout projet de seconde transformation. Notre résineux contient une des meilleures fibres au monde et il nous est actuellement impossible d'en faire la seconde transformation, ici, sans l'accord des grands détenteurs de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). Il faut comprendre que pour ces derniers, il peut être plus rentable de réaliser la seconde transformation hors de la région en raison d'une intégration plus facile avec leurs autres centres d'opération. Notre deuxième recommandation est donc que le ministère des Ressources naturelles convainque les instances politiques de mettre de l'avant une série de mesures incitatives et/ou coercitives afin de favoriser ou de forcer la réalisation des deuxième et troisième transformation des ressources en région, et ce, non seulement pour l'industrie forestière.

En terme d'accès, nous n'avons souvent à l'esprit que les produits extraits comme le bois, le minéral et l'eau, mais il ne faut pas oublier les terres ou les terrains. Certains espaces peuvent être très intéressants pour le développement de la villégiature et du tourisme, mais perdent tout intérêt en raison de la suprématie totale des droits de coupe accordés aux exploitants de la forêt. Les normes de protection actuelles des routes et des cours d'eau sont nettement insuffisantes pour le développement touristique. Des normes de protection semblables à celles négociées avec les trappeurs



cris suite à la signature de la *Paix des Braves* devraient être octroyées aux exploitants touristiques afin de maintenir la qualité de leurs produits.

La notion d'accès signifie autant l'autorisation que l'interdiction de prélever des ressources. Aujourd'hui, malgré l'immensité du territoire, les ressources affectées au contrôle des activités de chasse et de pêche sont nettement insuffisantes, et cette situation, à notre avis, remet même en question la pérennité à long terme de ces activités. Une intégration accrue avec les gestionnaires de la faune est essentielle. Chaque année et selon la saison, la région est envahie par les chasseurs et pêcheurs et un contrôle quasi invisible est effectué. Combien de visites des camps accessibles par hydravion seulement ont été réalisées l'an dernier? Bien peu nous craignons. Combien de caribous abattus inutilement chaque année parce qu'ils ne constituent pas un assez beau trophée? Combien de prises de doré au-delà des quotas permis? Impossible de répondre, tout simplement en raison du manque de ressources. Nous parlons ici de la faune, mais il en va de même pour la forêt. Combien de cordes de bois coupées illégalement? Combien de kilomètres de sentiers de villégiature ravagés par de la machinerie lourde? Même constat, pas assez de ressources!

Concernant plus particulièrement la chasse au caribou, le ministère doit absolument intervenir pour préserver les territoires de chasse des pourvoyeurs du Nord-du-Québec. Ces derniers sont sujets à des pressions importantes des pourvoyeurs de l'Est de la province qui désirent utiliser nos territoires et obtenir de nouveaux permis en raison du déclin constant des cheptels de leur zone et de la grande qualité de la nôtre.



REDEVANCES

Les redevances constituent certainement un aspect de cette consultation qui soulèvera de grandes passions. Nous sommes cependant d'avis que cette question d'ordre pécuniaire risque de biaiser le débat, car pour nous, les redevances ne constituent pas des retombées économiques. Il ne faut pas confondre les redevances avec les questions de desserte gouvernementale ou d'investissement per capita, mais il est bien question de maximiser les retombées économiques reliées à l'exploitation des ressources naturelles. Par définition, une redevance n'est qu'un droit d'utilisation. Nous nous permettons toutefois de souligner que les redevances provenant de notre région devraient être utilisées prioritairement pour le développement de cette dernière et à tout le moins, ne pas constituer pour le ministère une source de revenus nets, si tel n'est pas le cas pour toutes les régions du Québec. Pour nous, le développement comprend le contrôle de ressources, leur mise en valeur et toute mesure favorisant l'essor socio-économique du Nord-du-Québec, peu importe la responsabilité ministérielle en cause. Ces sommes ne devraient évidemment pas servir à assurer les services de base auxquels tout citoyen du Québec a droit, telles la santé, l'éducation, etc.

Au lieu de le retourner au fond consolidé, l'excédent net des redevances devrait être géré localement selon les priorités des milieux et selon les paramètres qui leurs sont propres pour ainsi mettre fin aux politiques «mur à mur» avec lesquelles une administration centrale n'a guère le choix d'opérer. Le système actuel pénalise particulièrement le Nord-du-Québec, une des seules régions ayant une balance



positive des redevances nettes au montant de 2,5 millions de dollars¹. Une telle somme représente plus que le budget annuel d'une très grande majorité d'organismes à vocation locale et régionale. Nous pouvons également déduire qu'avec une telle formule, le Nord-du-Québec en 2001, en plus d'être la région ayant le deuxième plus plus faible revenu disponible per capita au Québec² subventionne d'autres régions beaucoup plus riches où par surcroît aucune redevance n'est prélevée et où les dépenses du ministère y sont plus élevées³.

De façon globale, c'est-à-dire en considérant les redevances nettes et le budget du ministère des Ressources naturelles au sein de l'appareil gouvernemental, il nous apparaît anormal, que la société québécoise enregistre un déficit annuel par la gestion de ses ressources naturelles. Le déficit anticipé pour 2002-2003 est de l'ordre de 152 millions de dollars⁴, alors que ces ressources constituent un des actifs les plus importants de notre société et autour duquel, toute notre province s'est construite et assure en grande partie sa prospérité, tant pour les générations actuelles, que celles de demain. Au cours de cette année, près de 380 millions de dollars seront perçus en redevances alors que les industries du bois et des mines combinées représentent annuellement environ 19,6 milliards de dollars⁵. Le coût de la matière première est donc de moins de 2 %, ce qui n'est pas de nature à mettre en péril la survie même d'une industrie. Si on déduit du 380 millions de dollars les crédits accordés qui sont

-
1. Les ressources naturelles dans les régions du Québec : Quelques indicateurs, tableau 2.1, page 21
 2. Les ressources naturelles dans les régions du Québec : Quelques indicateurs, tableau 1.11, page 15
 3. Les ressources naturelles dans les régions du Québec : Quelques indicateurs, tableau 2.1, page 21
 4. Les ressources naturelles dans les régions du Québec : Quelques indicateurs, page 20
 5. Site internet du ministère des Ressources naturelles «www.mrn.gouv.qc.ca»



de l'ordre de 255 millions de dollars, le coût net ne représente alors que 0,6 %. Des données qui parlent d'elles-mêmes!

Pour conclure, nous aurions apprécié une étude plus approfondie des impacts économiques reliés aux activités de prélèvement et de traitement des ressources naturelles. Les statistiques comprennent seulement les redevances perçues par le ministère alors que les impacts économiques reliés à ces activités sont beaucoup plus grands, pensons notamment à l'hydroélectricité, au tourisme, aux taxes et impôts sur les salaires des travailleurs du Nord-du-Québec et des autres régions, la taxe de vente du Québec générée par les ventes de nos produits, aux emplois de transformation de nos ressources, etc.



RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Avant de parler de maximisation des retombées économiques, il faut tout d'abord s'entendre sur ce qu'elles sont réellement. Sans ouvrir un débat, nous sommes d'avis qu'il y a une nuance importante à apporter entre les notions d'impact économique et de retombée économique. Pour nous, les retombées sont la conséquence ou ce qui découle d'une activité. Ainsi, les emplois indirects, la sous-traitance et les services connexes sont des retombées, alors que les achats d'équipements ou la masse salariale sont des impacts économiques. Les dépenses reliées aux impacts bénéficient directement aux entreprises qui exploitent les ressources naturelles, alors que les dépenses permettant à une tierce partie de faire du commerce sont de réelles retombées. Ces nuances apportées, vous comprendrez que nous trouvons que les retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans notre région sont bien minces comparativement au potentiel qu'elles représentent.

Dans une économie de marché de libre concurrence où tout se marchande, les populations locales doivent avoir cette même opportunité avec les ressources naturelles qui les entourent pour ainsi maximiser les retombées économiques qui y sont reliées.

Par exemple, le ministère des Ressources naturelles pourrait consulter les populations et attacher aux concessions des conditions particulières pour chacune des régions, conditions pouvant avoir des conséquences positives ou négatives, mais qui seront la responsabilité des régions. Pourquoi ne pas attacher au développement hydroélectrique d'une rivière la formation d'une main-d'oeuvre locale avant d'entreprendre les travaux? Pourquoi ne pas obliger Hydro-Québec à agir comme



transporteur aérien sur le territoire ou encore à transporter ses employés avec une compagnie privée, ce qui aurait comme effet de développer la desserte aérienne régionale? Pourquoi ne pas obliger des entreprises à utiliser certains modes de transport pour ses marchandises?

La région possède des moteurs économiques incroyables, mais qui font tourner des engrenages dans d'autres régions. Par exemple, Hydro-Québec à elle seule, peut rentabiliser des lignes de transport routier ou aérien, mais certaines clauses des contrats font en sorte que la population de Matagami est désavantagée par sa position géographique, alors qu'elle devrait être avantagée. Concrètement, cela signifie que pour faire commerce avec les communautés autochtones, nos entreprises doivent expédier leurs marchandises dans le Sud, pour pouvoir livrer au Nord et elles perdent ainsi tout avantage concurrentiel. Un autre exemple du quotidien pour illustrer cette situation, en raison des réseaux de distribution actuels, une quincaillerie locale doit se procurer son bois à plusieurs centaines de kilomètres, alors qu'une usine en fabrique à deux coins de rues!

Pourquoi les régions ressources ont-elles presque toujours le pire des deux mondes, c'est-à-dire qu'elles subissent les inconvénients des distances et de l'éloignement, mais aussi qu'elles ne peuvent bénéficier des avantages de la proximité des ressources? Cette question demeure pour nous sans réponse!

Les grandes entreprises pourraient facilement contribuer au développement d'expertises locales en développant des centres de recherche dans les régions ou en supportant des entreprises spécialisées. Par exemple, pourquoi ne pas obliger des grandes entreprises qui développent des centres de recherche à les implanter dans les



régions? Hydro-Québec est encore une fois un bel exemple avec ses projets de développement du gaz naturel dans le golfe du Saint-Laurent avec un centre de coordination de plusieurs millions de dollars... à Québec. Comment garder des jeunes en région si aucun emploi spécialisé ne leur est offert? La valorisation du savoir est tel qu'aujourd'hui, pour avoir l'impression de réussir dans la vie, il est impossible d'y arriver en étant manoeuvre dans une usine. C'est pourquoi les régions se vident et que les jeunes qui deviennent chimistes, biologistes, ingénieurs et nous en passons, vont s'installer dans les centres urbains où les perspectives d'emplois sont beaucoup plus intéressantes.

Oui, il faut peut-être forcer les entreprises contre leur gré! Il est terminé le temps où on développait une région par sentiment d'appartenance. Les grandes entreprises seront pour plusieurs années encore, le coeur des régions ressources et ces entreprises répondent à des actionnaires et non à des responsabilités sociales comme elles le faisaient auparavant. Les profits d'aujourd'hui servent à développer des nouveaux marchés et de nouvelles sources d'approvisionnement au détriment des populations locales et au bénéfice des actionnaires. C'est ce qu'il est maintenant convenu d'appeler l'irréversible et fatal processus de la mondialisation tel que nous le subissons aujourd'hui. La seule porte de sortie demeure la recherche, le développement et la formation afin de demeurer compétitif et que l'utilisation de nos ressources devienne indispensable. Des redevances sur tous les produits des ressources naturelles devraient donc être prélevées pour financer massivement ces créneaux et assurer une prospérité économique durable. Du même coup, les régions ressources seraient démystifiées et valorisées, ce qui permettrait assurément de combattre l'exode des jeunes et le manque chronique de promoteurs pour le développement de la PME qui fait cruellement défaut dans notre région.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Qui dit maximiser les retombées économiques reliées à l'exploitation des ressources naturelles, doit obligatoirement tenir compte d'un développement durable. Exploiter signifie mettre en valeur une ressource en vue d'en tirer profit. Selon nous, le profit ne s'arrête pas au rendement de l'actionnaire, mais bien au réel bénéfice collectif. Ce bénéfice ne peut être atteint qu'en préservant jalousement nos ressources et en les marchandant à un prix qui reflète leur valeur réelle. Nous avons abordé le sujet précédemment, mais nous souhaitons rappeler que des ressources additionnelles importantes doivent être consacrées au contrôle, à la gestion et au renouvellement de nos ressources.

Un support massif doit également être mis sur le développement de nouveaux créneaux, de nouvelles ressources, de nouveaux marchés, et même, de nouveaux besoins. L'exemple du projet de vanadium dans le secteur de Chibougamau est un parfait exemple du dynamisme requis, presque toutes ces étapes ont été franchies. Il faut donc réinventer les secteurs connus et en inventer de nouveaux pour assurer un avenir intéressant à long terme.



LE CAPITAL HUMAIN

Comme mentionné précédemment, ici dans le Nord-du-Québec, le ministère des Ressources naturelles est indissociable de tout projet de développement économique. Il lui incombe donc une responsabilité particulière quant à la mise en valeur du capital humain et de l'écoute de celui-ci. En tant que ministère responsable d'Hydro-Québec, il est de son devoir d'aller jusqu'à lui dicter les mesures qu'elle doit prendre pour non pas seulement générer des retombées économiques sur le territoire, mais mettre un terme à l'exploitation des ressources dans le sens péjoratif du terme⁶. Dicter à Hydro-Québec comment respecter les populations locales en réalisant parfois des gestes tout simples, mais qui lancent des messages différents que ceux généralement perçus. Aussi, la Loi sur Hydro-Québec l'exempte de payer des redevances sur l'utilisation des ressources hydrauliques, il pourrait donc être facile de déduire qu'il y a un système d'exploitation des ressources à deux vitesses.

Bien sûr, la raison dicte des arguments rationnels pour expliquer certaines façons de faire d'Hydro-Québec, mais en bout de ligne on peut quand même dire que des perceptions négatives face à cette dernière sont solidement ancrées chez les résidents de la région et qu'il y a lieu de tout mettre en oeuvre pour les dissiper et favoriser l'harmonie au Nord-du-Québec. Dans ce sens, il faut tout de même reconnaître que des efforts importants y sont consentis, mais que la route est encore très longue.

Écouter les populations locales, c'est plus que de prendre acte ou de faire le tour de la province pour noter ses demandes et observations. C'est considérer ses propos.

6. Selon le Petit Larousse, tirer un profit de quelqu'un ou quelque chose.



Autre exemple, le ministère est responsable d'une société d'État très importante sur notre territoire, la Société de développement de la Baie-James. Le siège social de cette dernière, autrefois situé à Montréal, a été rapatrié en région, soit à Chibougamau. Toutefois, ce rapatriement a fait l'objet d'un grand débat régional car le principal lieu d'opération de la Société est à Matagami. Les intervenants régionaux se sont prononcés unanimement, au point tel où la Société elle-même, a demandé que le siège social soit à Matagami, toutes les demandes sont cependant demeurées lettres mortes et la décision fût prise unilatéralement. Notre objectif n'est pas ici de recommencer le débat, mais d'illustrer avec des faits concrets, une situation donnée qui souligne l'importance de l'écoute du milieu.



CONCLUSION

Évidemment, lorsqu'on éprouve le besoin de consulter, c'est parce qu'il semble y avoir des problèmes ou des situations qui peuvent être améliorés. C'est pourquoi, certains commentaires émis peuvent être perçus comme étant négatifs et ne jouons pas à l'autruche, certains le sont. Nous avons toutefois apporté une attention particulière à ce que la plupart de nos commentaires soient constructifs et ne tombent pas dans la facilité de seulement réclamer plus d'argent, car à ce jeu, personne n'y gagne.

Des améliorations importantes et constantes ont été apportées dans la gestion des ressources naturelles au Québec dans les dernières années afin de tenter d'éviter que nos richesses collectives soient dilapidées aux profits de holdings internationaux. Les populations sont de plus en plus consultées, les normes d'intervention actualisées et en ce qui concerne les dossiers de Matagami, nos relations avec le ministère des Ressources naturelles sont remarquables en raison du support constant et de la compréhension de nos réalités par les intervenants régionaux avec lesquels nous travaillons régulièrement.

Conscients que dans un tel processus, des centaines d'idées sont échangées et que malheureusement elles ne peuvent toutes être réalisées, notre message principal est que le ministère des Ressources naturelles, par les pouvoirs et responsabilités qui lui incombent, se concentre sur ce qui peut être fait rapidement selon des coûts minimes, mais qui requiert une grande volonté et surtout beaucoup de courage politique.

Robert Labelle, maire



RECOMMANDATION N° 1	Réf. : Page 3
Ajouter un élément aux champs de responsabilité du ministère des Ressources naturelles, soit de sensibiliser les autres organes de l'appareil gouvernemental par rapport à l'importance économique et sociale de l'exploitation des ressources naturelles dans le but d'en assurer un développement durable.	
OBJECTIFS	MOYENS
Faire connaître davantage les régions ressources à la population et aux entreprises dans le but d'augmenter la notoriété de ces dernières et faire découvrir les avantages indéniables que l'on y retrouve.	<p>En collaboration avec le ministère de l'Éducation, financer des visites de toutes les régions du Québec par les étudiants des régions urbaines;</p> <p>En collaboration avec différents organismes et ministères :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des campagnes de promotion sur les régions du Québec; • Produire du matériel pédagogique sur les régions du Québec; • Produire des cartes qui représentent la totalité du territoire du Québec (MTQ, Sépaq, etc.).



RECOMMANDATION N° 2	Réf. : Page 5
Que le ministère des Ressources naturelles convainque les instances politiques de mettre de l'avant une série de mesures incitatives et/ou coercitives pour favoriser ou forcer la réalisation des deuxième et troisième transformation des ressources en région.	
OBJECTIFS	MOYENS
<p>Favoriser et/ou forcer les deuxième et troisième transformation en région;</p> <p>Augmenter le nombre d' emplois locaux;</p> <p>Augmenter l'assiette fiscale des communautés de façon à ce qu'elles puissent offrir une qualité de vie acceptable.</p>	<p>Accorder des crédits d'impôts comparables à ceux offerts à l'industrie pharmaceutique ou informatique pour les deuxième et troisième transformation des ressources;</p> <p>Taxer les entreprises qui puisent les ressources localement sans s'y établir;</p> <p>Accorder des crédits d'impôts aux entreprises pour ses employés résidants;</p> <p>Augmenter les redevances des entreprises qui ne transforment pas localement;</p> <p>Attacher des conditions particulières à l'octroi de concessions.</p>



RECOMMANDATION N° 3	Réf. : Page 5
Des normes de protection semblables à celles négociées avec les trappeurs cris suite à la signature de la <i>Paix des Braves</i> devraient être octroyées aux exploitants touristiques afin de maintenir la qualité de leurs produits.	
OBJECTIFS	MOYENS
Maintenir les environnements fauniques et floraux pour l'industrie touristique.	<p>Octroyer des zones d'exploitation touristique aux entreprises existantes et protéger en tout temps un minimum de 50 % de leur superficie;</p> <p>Donner la même force ou valeur à un bail de location d'entreprise touristique qu'à un CAAF;</p> <p>Respecter les engagements relatifs au pourcentage des terres publiques à être reconnu comme aire protégée.</p>



RECOMMANDATION N° 4	Réf. : Page 6
Augmenter de façon significative les ressources affectées au contrôle du prélèvement.	
OBJECTIFS	MOYENS
Maintenir à long terme les ressources disponibles;	Augmenter le nombre d'agents de la faune et les moyens dont ils disposent;
Maintenir à long terme la qualité des ressources.	Augmenter le nombre d'inspecteurs forestiers et les moyens dont ils disposent;
	Développer des méthodes de contrôle des inventaires forestiers plus efficaces;
	Intégration accrue du ministère avec celui de la faune.



RECOMMANDATION N° 5	Réf. : Page 6
Préserver les territoires d'exploitation des pourvoyeurs du Nord-du-Québec contre ceux des autres régions.	
OBJECTIFS	MOYENS
Maintenir les avantages concurrentiels du Nord-du-Québec en terme de qualité de chasse.	Limiter le nombre de pourvoiries dans le Nord-du-Québec.



RECOMMANDATION N° 6	Réf. : Page 7
Que l'excédent net des redevances soit géré localement selon les priorités des milieux et selon les paramètres qui leur sont propres.	
OBJECTIFS	MOYENS
Donner des outils de développement en fonction des besoins et non du nombre d'habitants.	<p>Mettre en place un système de redevances équitable pour toutes les régions;</p> <p>Ne pas limiter le calcul des redevances uniquement aux droits payés au ministère des Ressources naturelles;</p> <p>Assujettir tous les exploitants de ressources naturelles au paiement de redevances, y compris Hydro-Québec.</p>



RECOMMANDATION N° 7	Réf. : Page 8
Au minimum, assumer les frais de gestion des ressources naturelles par les redevances prélevées sur ces dernières.	
OBJECTIFS	MOYENS
Obtenir la juste valeur marchande des ressources collectives.	<p>Augmenter les tarifs de redevances;</p> <p>Assujettir tous les exploitants de ressources naturelles au paiement de redevances, y compris Hydro-Québec;</p> <p>Développer des formules de crédits pouvant être comptabilisées pour la création d'emplois non traditionnels en région;</p> <p>Attacher l'octroi des concessions à des conditions autres que des prix unitaires par volume.</p>



RECOMMANDATION N° 8	Réf. : Page 10
Dicter aux organismes répondants du ministère des Ressources naturelles, des politiques favorisant la maximisation des retombées économiques.	
OBJECTIFS	MOYENS
Passer outre les diktats du capitalisme.	<p>Obliger Hydro-Québec à utiliser un transporteur aérien privé pour les déplacements de ses employés;</p> <p>Obliger Hydro-Québec à conclure des contrats de transport permettant au milieu de Matagami de profiter de son réseau de distribution nordique;</p> <p>Obliger Hydro-Québec à former une main-d'oeuvre locale avant d'entreprendre des grands travaux;</p> <p>Obliger Hydro-Québec à favoriser le développement de la sous-traitance locale, le maintien et le développement des expertises en région;</p> <p>Permettre à la Régie de l'énergie de fixer des tarifs maximums pour l'approvisionnement en carburant des communautés isolées;</p> <p>Ne pas contraindre la Société de développement de la Baie-James à l'autofinancement comme n'importe quelle société de capital de risque;</p> <p>Forcer les usines de bois à approvisionner les détaillants locaux selon leurs besoins;</p>



RECOMMANDATION N° 9	Réf.: Page 10
Attacher aux concessions des conditions particulières pour chacune des régions.	
OBJECTIFS	MOYENS
Diversifier l'emploi; Créer des emplois; Augmenter les populations locales; Diversifier les économies locales.	Obliger les compagnies à former de la main-d'oeuvre locale pour la réalisation de projets majeurs; Obliger à réaliser un pourcentage des dépenses en recherche et développement dans les régions; Créer des fonds de recherche et de développement à partir d'un pourcentage des investissements en immobilisation.



RECOMMANDATION N° 10	Réf. : Page 11
Travailler à la bonification des avantages concurrentiels reliés à la proximité des ressources.	
OBJECTIFS	MOYENS
Rendre équitable le partage des ressources selon la proximité géographique.	<p>Offrir des tarifs électriques préférentiels aux entreprises qui s'installent dans les régions;</p> <p>Permettre l'accès aux ressources produites localement pour les détaillants régionaux;</p> <p>Utiliser le pouvoir d'achat des sociétés d'État présentes sur le territoire pour rendre concurrentiels les produits régionaux.</p>

